Pays-Bas : le PVV de Geert Wilders annonce un accord pour un gouvernement de coalition. Celui-ci prévoit que “l’ensemble du système d’asile et d’immigration sera réformé, les flux seront ciblés et réduits autant que possible”.

16/05/2024 à 10h23



La politique d’asile stricte promise par la nouvelle coalition consiste en une combinaison de mesures drastiques que les Pays-Bas peuvent prendre eux-mêmes, d’actions et de propositions européennes qui étaient déjà sur la table lors de la chute du gouvernement précédent. Déclarer une crise de l’asile est l’une des solutions les plus lourdes de conséquences.

Cela ressort clairement de la section relative à l’asile de l’accord entre le PVV, le VVD, le NSC et le BBB. Lorsque le député PVV Markuszower s’est fait photographier avec un document de négociation, cela est devenu clair : les Pays-Bas

doivent avoir l’un des régimes d’admission les plus stricts pour les demandeurs d’asile. Un examen de la section relative à l’asile montre que diverses mesures devraient y conduire.

“L’ensemble du système d’asile et de migration sera réformé, les flux seront ciblés et réduits autant que possible grâce à un vaste ensemble de mesures afin de proposer une solution à la situation aiguë actuelle, en laissant de la place à ceux qui sont réellement autorisés à rester. ici et pour maintenir le soutien”, stipule l’accord.

Situation d’urgence sans place pour les demandeurs d’asile

Par exemple, il devrait être possible de déclarer une urgence aiguë s’il n’y a pas de place pour les demandeurs d’asile, pour laquelle une disposition d’exception dans la loi sur les étrangers doit être activée. «Deuxièmement, il y aura immédiatement une loi temporaire sur la crise de l’asile avec des mesures de crise pour lutter contre la crise aiguë de l’afflux de réfugiés et de l’accueil pour la période à venir, notamment en abrogeant la loi sur la distribution. Sur la base de cette loi sur la crise de l’asile, les pouvoirs qui y sont contenus seront utilisés pour une période maximale de deux ans.

Logement social

Le retrait de cette loi obligatoire pour l’accueil des demandeurs d’asile est sensible et a suscité de vives réactions. Le secrétaire d’État sortant chargé de l’asile et député du VVD, Van der Burg, a même dû pleurer mardi. En outre, l’enregistrement des migrants doit être obligatoire, un gel de l’asile doit être rendu possible et le droit à l’accueil doit être simplifié et limité. La question est de savoir dans quelle mesure cette dernière solution est possible, puisque les Pays-Bas sont également liés par les règles européennes. L’expulsion forcée est de plus en plus utilisée et les titulaires d’un statut – les migrants d’asile ayant obtenu un statut de séjour – n’ont plus la priorité pour l’accès au logement social.

Le renforcement du contrôle aux frontières fait également partie du paquet, une proposition dont, selon les experts, il ne faut pas s'attendre à des miracles car il n'est guère possible d'effectuer des contrôles partout. « Troisièmement, une clause de non-participation à la politique européenne d'asile et de migration sera soumise à la Commission européenne dans les plus brefs délais. » Cependant, les experts doutent que les Pays-Bas soient en mesure d'obtenir une position exceptionnelle comme le Danemark dans un avenir proche, voire pas du tout. "Une coopération intensive est menée avec des pays voisins et partageant les mêmes idées afin de pouvoir prendre des mesures adéquates en cas de crise commune due à l'afflux ("mini-Schengen"), en plus de l'intensification structurelle de la surveillance de sécurité mobile", précise le communiqué. l'accord précise également.

« Trop attractif »

La politique nationale est également considérablement adaptée. Les parties estiment que les Pays-Bas sont actuellement trop attractifs pour les demandeurs d'asile. "Les pourcentages d'approbation doivent aller du haut vers le bas de la moyenne européenne, y compris en inversant la charge de la preuve, afin qu'il n'appartienne pas à l'IND de prouver que quelqu'un n'a pas le droit de rester ici."

Il existe également des mesures qui étaient sur la table lors de la chute du gouvernement précédent suite à un désaccord sur la limitation du regroupement familial. Désormais, le PVV, le VVD, le NSC et le BBB sont d'accord. Il y aura un système à deux statuts dans lequel une distinction sera faite entre les demandeurs d'asile autorisés à rester temporairement (fuyant la guerre) et permanent (en raison de caractéristiques personnelles). Le regroupement familial est très limité. Les migrants qui séjournent temporairement ne sont plus automatiquement autorisés à faire venir leur famille.

Retranchement

"Les permis d'asile à durée indéterminée seront supprimés,

ceux de séjour temporaire seront adaptés, l'assistance juridique pour les demandes d'asile sera limitée autant que possible et, en cas de demandes d'asile répétées, sera réduite autant que possible." Et le fait de ne pas coopérer à l'expulsion après le rejet définitif ou la perte du permis de séjour deviendra une infraction punissable.

Dans le même temps, les Pays-Bas s'engagent à renforcer davantage la réglementation européenne, selon l'accord. « Y compris le contrôle des demandeurs d'asile défavorisés et la mise en place de procédures strictes aux frontières extérieures de l'UE et d'accords de retour avec les pays tiers. Les Pays-Bas travaillent avec d'autres États membres de l'UE pour accueillir les migrants qui tentent d'atteindre l'UE dans des pays tiers.

Cela ressort clairement de la section relative à l'asile de l'accord entre le PVV, le VVD, le NSC et le BBB. Lorsque le député PVV Markuszower s'est fait photographier avec un document de négociation, cela est devenu clair : les Pays-Bas doivent avoir l'un des régimes d'admission les plus stricts pour les demandeurs d'asile.

De Telegraaf